



## Procédure de défense en cas de plainte injustifiée

Par **Chrisdu44**, le **08/04/2012 à 12:08**

Bonjour,

Mon mari est chauffeur routier.

A un péage, il attendait tranquillement dans sa file avec son poids lourd, sans bouger son véhicule, lorsque le chauffeur du poids lourd derrière lui vient soudain l'interpeller en l'accusant d'avoir reculé et d'avoir enfoncé son pare-choc.

Après avoir "incendié" mon mari, il dit avoir des témoins et qu'il allait porter plainte.

Vu l'endroit dangereux, mon mari propose de s'arrêter après le péage pour discuter. Ce qu'ils font. Ne pouvant en placer avec cet hystérique, mon mari relève la plaque de son camion et appelle son employeur qu'il passe à l'accusateur. Continuant de se faire insulter et parce qu'il estime qu'il n'y a pas eu de choc, mon mari n'a absolument rien senti lorsque l'autre s'est collé à son derrière ! Il s'en va.

Quel défense peut-on adopter face à cette attaque injustifiée, nous pensons qu'il s'agit d'une grosse arnaque, que le chauffeur a eu un accrochage et a choisi mon mari comme "pigeon" pour lui faire porter le chapeau et éviter des ennuis avec son propre employeur.

Merci de vos conseils.

Doit-on prendre un avocat lorsque la plainte arrivera à notre domicile ? Doit-on prévenir notre assurance personnelle même s'il s'agit d'un litige dans le cadre professionnel ?

Il faut savoir que l'employeur de mon mari ne le soutient pas du tout (il pense seulement aux frais qu'il va peut-être devoir déboursier pour la réparation du camion du concurrent).

Concurrents qui se connaissent d'ailleurs très bien car non loin l'un de l'autre.

Merci de vos conseils.

Par **razor2**, le **08/04/2012 à 14:21**

Bonjour, ce contentieux relève du civil, non pas du pénal. C'est donc au niveau des assurances que ce litige se règlera. Si l'autre conducteur fait une déclaration à l'assurance du camion, celle-ci demandera des comptes à l'assurance du camion de votre mari qui pourra donner sa version. En cas de désaccord, la responsabilité sera partagée entre les deux conducteurs. Après, à voir pour votre mari au niveau des conséquences vis à vis de son employeur, par rapport à ce qui est prévu dans son entreprise en cas d'accident/accrochage pendant le service.

Par **Chrisdu44**, le **08/04/2012** à **16:15**

Merci.